

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 25.12.2024  
Convocation faite  
Le 11.12.2024

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 17 décembre 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M<sup>mes</sup> Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération  
N°2024-12-209**

**Demandes de subvention  
auprès du Fonds Vert pour  
la rénovation énergétique du  
CISE – Pépinière  
d'Entreprises**

Considérant que la Communauté de Commune souhaite mener un programme de rénovation énergétique du Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE), pépinière d'entreprises du territoire, basée à VIREUX-MOLHAIN,

Considérant la réalisation d'audits énergétiques menés par la Communauté sur l'ensemble de son parc immobilier,

Considérant la nécessité de procéder à l'isolement de l'ensemble des bureaux, ateliers et locaux technique du CISE Pépinière d'entreprises,

Considérant la volonté de la Communauté de solliciter le dispositif de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs de la Région Grand Est dans le cadre du Fonds Vert de l'Etat,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **valide** le projet de rénovation énergétique du CISE pépinière d'entreprises, tel que présenté sur la base du prévisionnel suivant :

Postes de dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues	Etat	Montant €	%
Maitrise d'œuvre (3)	102 282,36	122 738,83	Région Grand Est (1)	<b>Espéré</b>	<b>120 000,00</b>	9,09
Travaux	1 217 647,10	1 461 176,52	Fonds vert (4)	<b>Espéré</b>	<b>740 750,29</b>	56,12
---	---	---	Autofinancement	---	459 179,17	34,79
---	---	---	<b>Total sur HT</b>	---	<b>1 319 929,46</b>	<b>100,00</b>
---	---	---	FCTVA	---	259 825,47	(2)
---	---	---	Autofinancement total	---	463 339,59	---
---	---	---	---	---	---	---
<b>Total</b>	<b>1 319 929,46</b>	<b>1 583 915,35</b>	<b>Total sur TTC</b>	---	<b>1 583 915,35</b>	---

(1) Montant estimé suivant le bouquet de travaux

(2) Retour FCTVA 16,404% du montant total TTC

(3) Maitrise d'œuvre : 8,4% sur le montant total HT de travaux

(4) Montant estimé éligible MOE : 102 282,36 € HT

Montant travaux estimé éligible (hors photovoltaïque) : 823 655,50 € HT

Montant jugé inéligible : 393 991,60 € HT

Montant de subvention appelé : 740 750,29 € sur la base d'un taux de 80 % sur le montant estimé éligible

\* **précise** que le montant éligible pour le Fonds Vert est calculé avec le retrait des panneaux photovoltaïques et un plafonnement de la maitrise d'œuvre,

\* **donne délégation** au Président pour finaliser et déposer les dossiers de demandes de subvention et pour signer tout document inhérent aux démarches entreprises auprès de l'Etat (Fonds Vert).

Pour extrait conforme

Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardennaises de Meuse

Le Président  
Bernard DEKENS

Le Vice-Président

